



République Française
Mairie d'AMBILLY

DECLARATION SUR L'HONNEUR
Attribution du forfait mobilité durable
Année 2021

A RETOURNER AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
ressources.humaines@ambilly.fr

Je soussigné (e), M./Mme, m'engage à me déplacer à vélo
ou vélo assistance électrique ou pratiquer le covoiturage (en tant que conducteur ou passager)
entre mon domicile habituel.....

Et mon lieu de travail

Et ce pour :

- 50 à 90 jours dans l'année (modulé en fonction de la quotité du temps de travail et la durée de présence de l'agent dans l'année) pour une indemnisation de 100 euros par an.
- 100 jours ou plus dans l'année (modulé en fonction de la quotité du temps de travail et la durée de présence de l'agent dans l'année) pour une indemnisation de 200 euros par an.

A la fin de l'année 2021, le relevé des trajets effectués en vélo, VAE ou covoiturage devra être remis au service des ressources humaines afin de pouvoir réaliser l'indemnisation des agents, accompagné de la présente attestation.

Date :

Signature de l'agent :